

# Charte des utilisateurs d'Internet à la Médiathèque de Bassin de Vie du Pays de Rouffach

---

## 1. Généralités

La mise à disposition d'Internet s'inscrit dans la **mission de service public** de la Médiathèque de Bassin de Vie du Pays de Rouffach qui a pour objectif d'informer, de donner accès aux différentes formes d'expressions culturelles, aux loisirs et de favoriser la formation initiale et permanente.

La médiathèque propose **sept postes dédiés à Internet** et une imprimante en secteur adulte. Deux ordinateurs en secteur jeunesse permettent d'utiliser des cédéroms.

## 2. Conditions d'accès

-L'accès à ces postes est réservé aux abonnés dont la **cotisation annuelle est à jour**, sur présentation de leur carte d'abonné.

-Les vacanciers désirant accéder exceptionnellement à Internet et justifiant d'une domiciliation lointaine sont dispensés de l'inscription à la médiathèque. Ils ne pourront se connecter gratuitement que deux fois au maximum.

- L'accès des mineurs nécessite une **autorisation parentale**. Les enfants de moins de 11 ans seront obligatoirement accompagnés d'un adulte.

- La **réservation** des postes est **fortement conseillée**. L'heure du début de la consultation doit être respectée, sous peine d'annulation automatique. Pour les classes et les groupes, le principe est le même que les autres animations, il convient de réserver une semaine à l'avance.

-La durée de consultation d'Internet est limitée à **1 heure** maximum par jour (modulable en fonction de l'affluence).

-Pour le confort des usagers, il est recommandé **de ne pas être plus que deux par postes**.

-L'accès suppose la prise de connaissance et **l'adhésion à la présente charte**.

## 3. Les services offerts

-La consultation d'internet : navigation, accès aux messageries gratuites **à l'exception des chats** (forum de discussion en ligne).

-L'utilisation des **logiciels de bureautique** (traitement de texte, tableur...)

-La consultation des **cd-roms préinstallés** en secteur jeunesse.

-Il est possible **d'enregistrer son travail sur le disque dur des machines**. Cependant, la médiathèque ne peut garantir la confidentialité et la conservation des fichiers.

-Les **impressions sont payantes**. Le conseil communautaire fixe les tarifs. Les impressions doivent faire l'objet d'une demande préalable auprès du personnel de la médiathèque. Celui-ci est seul habilité à accéder au « bac papier » de l'imprimante.

- Des séances de **formations à l'utilisation d'Internet** sont organisées régulièrement.

L'accès à Internet est gratuit, mais soumis à des conditions :

La consultation d'internet doit être **conforme aux lois en vigueur** (droit d'auteur, respect de la personne humaine, délit d'incitation à la haine raciale). L'utilisation d'Internet est réservée à la recherche documentaire. La consultation de sites discriminatoires, pornographiques ou faisant l'apologie de la violence ou de pratiques illégales est formellement interdite.

#### **Il est interdit :**

- d'accéder aux "**chats**" (forum de discussion en ligne).
- de **télécharger** des fichiers.
- de **connecter un ordinateur portable personnel** au réseau.
- de se servir d'internet à **des fins commerciales ou publicitaires**.
- de se servir d'internet pour **jouer en réseau**.
- de consulter des sites à **caractère licencieux, pornographique, raciste ou faisant l'apologie de la violence**.
- de **modifier la configuration** des postes ou **d'accéder aux fichiers système**.
- de **dégrader** les postes mis à disposition.

La médiathèque ne peut être tenue responsable de la qualité de l'information trouvée sur Internet. En cas de doute, faire appel aux bibliothécaires.

La médiathèque ne peut être tenue responsable des transactions effectuées sur Internet par un mineur.

Les bibliothécaires et gestionnaires du multimédia se réservent un droit de regard sur les sites consultés, dans un souci d'exploitation statistique et de vérification du respect des règles de consultation.

Tout utilisateur qui ne respecterait pas ces règles s'expose à l'interdiction temporaire ou définitive de l'accès à la médiathèque.

Je soussigné.....atteste avoir pris connaissance et accepter le présent règlement.

Date :     /     /

Signature :